



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

économie : services extérieurs

Question écrite n° 11805

Texte de la question

M. Alain Marty attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les dispositions prises dans le cadre du projet de restructuration des directions départementales de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. Ce projet, porté par le ministère de l'économie et des finances, prévoit la diminution des effectifs dans les DCCRF, ainsi que la suppression des implantations infradépartementales. Ces mesures peuvent sembler inquiétantes quant aux menaces qui pèsent sur l'existence des laboratoires chargés des analyses relatives à la sécurité des produits alimentaires et industriels. Or, les services de contrôle des DDCCRF sont essentiels afin de garantir une réelle application de la réglementation et une sécurité optimale des produits, et par conséquent, des consommateurs. La restriction de ces services implique la réduction des contrôles et donc une augmentation des risques des consommateurs, risques sur lesquels ils n'ont aucun moyen d'action. Dans cette situation, ce sont les consommateurs les plus démunis qui seront les plus touchés. Conscient de la nécessité d'utiliser au mieux les ressources publiques, il lui demande quelles mesures sont envisagées pour ne pas désengager l'Etat de ces activités essentielles pour la sécurité des consommateurs.

Texte de la réponse

La direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes joue un rôle essentiel dans la défense des consommateurs. Elle a pour missions d'assurer sur l'ensemble du territoire l'existence d'une saine concurrence entre entreprises, la sécurité des consommateurs ainsi que la loyauté des transactions, dans l'intérêt de tous les partenaires économiques. La répartition des effectifs entre les différentes directions départementales a été modifiée afin de mieux prendre en considération l'ensemble des missions assurées par cette administration et de mettre en adéquation les effectifs avec l'activité économique des départements. Il importe en effet que la DGCCRF puisse assurer une couverture adaptée de l'ensemble du territoire afin que le consommateur bénéficie de la même protection où qu'il se trouve. De plus, il a été décidé d'accroître le rôle des directions régionales mais aussi de tenir compte des perspectives démographiques des prochaines années. Ainsi, les directions de région et vingt directions départementales ont vu leurs effectifs maintenus ou progresser, parfois dans des proportions sensibles, tandis que le nombre de directions dont l'effectif est fixé au seuil minimal reste quasi constant. Par ailleurs, la réforme des secteurs ne se traduira pas par une baisse d'activité dans les départements concernés. En effet, l'objectif est, en réunissant en un seul lieu l'ensemble des effectifs de la direction, de permettre une meilleure programmation des contrôles assurant une couverture adaptée de l'ensemble du département et de limiter les emplois sédentaires pour augmenter le nombre d'enquêteurs sur le terrain. La réorganisation concerne les structures infradépartementales, représentées par seize secteurs et neuf antennes datant, pour la plupart d'entre elles, de l'immédiate après-guerre et d'une période de pénurie pendant laquelle les actions liées au contrôle des prix étaient prépondérantes. Le contexte a donc fondamentalement changé et le projet de modernisation de cette administration en tient compte, comme il tient compte du fait que le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication, dont la DGCCRF est bien pourvue, rend moins nécessaire l'existence

d'un grand nombre d'implantations administratives, alors même que la plupart des agents sont des enquêteurs de terrain qui passent l'essentiel de leur temps de travail en dehors de leur bureau. La réorganisation menée a pour but d'améliorer l'efficacité des unités départementales de la DGCCRF et d'adapter leurs modalités de fonctionnement afin qu'elles réalisent dans les meilleures conditions possibles, un contrôle de proximité efficace et ainsi d'obtenir la synergie indispensable pour assurer une couverture de terrain homogène sur l'ensemble du territoire. Le laboratoire de Massy a été construit en 1968. Très moderne à l'époque, ce bâtiment a accueilli près d'une centaine d'agents dans des fonctions variées (microbiologie, analyses physico-chimiques, etc). Au cours du temps, d'importants travaux de maintenance lourde ont été effectués, essentiellement sur la superstructure du bâtiment qui a été rénovée au début de l'année 1996. Malgré cela, les locaux ont vieilli, la conception de ce bâtiment n'est plus celle d'un laboratoire moderne et la maintenance y est de plus en plus onéreuse, dans un contexte budgétaire contraint. Au-delà des nécessaires travaux de sécurisation qui vont être effectués prochainement, se pose donc la question du devenir de ces locaux et des besoins en capacité analytique de la DGCCRF en Ile-de-France. Il convient de prendre en compte de l'ouverture d'un neuvième laboratoire de la DGCCRF à Oullins (Rhône) et de la nécessaire spécialisation des activités d'analyse. Une mission menée par le contrôle d'Etat examine actuellement les besoins analytiques de la DGCCRF en Ile-de-France et fera des propositions sur le devenir de ce laboratoire.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marty](#)

Circonscription : Moselle (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11805

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2003, page 935

Réponse publiée le : 4 août 2003, page 6199